

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140703-2014_A141-DE
Date de télétransmission : 09/07/2014
Date de réception préfecture : 09/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A141

OBJET : Ressources - Contrôle de gestion et fiscalité - - Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté du Pays d'Aix (CIID) – Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

02_3_03

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Madame le Président

Co-rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Contrôle de gestion et fiscalité

Objet : Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté du Pays d'Aix (CIID) - Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Suite à la loi de finances rectificative pour 2010 et en application du 2 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts, la Communauté du Pays d'Aix a créé une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) par délibération n°2011-A124 du Conseil communautaire du 13 juillet 2011.

La durée du mandat des commissaires de la CIID est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Sur proposition des communes membres, une liste de 40 commissaires titulaires et suppléants est soumise au vote du Conseil communautaire. Cette liste sera ensuite transmise au Directeur départemental des Finances Publiques, lequel désignera les 10 commissaires titulaires et leurs 10 suppléants qui participeront, avec le Président de l'EPCI, aux travaux de la commission.

Exposé des motifs :

Par délibération du 13 juillet 2011 n°2011-A124, le Conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs (CIID). Cette commission consultative a pour objet d'intervenir en matière d'évaluation foncière des locaux commerciaux.

- La CIID participe, en lieu et place des commissions communales des impôts directs, à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers (article 1504 du code général des impôts). Elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale (article 1505 du code général des impôts).

La commission est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable.

- Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission, ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

- La commission est composée de onze membres :
 - le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou un vice-président délégué ;
 - et dix commissaires.

Les articles 1650 et 1650-A du Code général des impôts disposent que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale remplissant les conditions prévues ci-dessous.

- Les conditions prévues à l'article 1650 disposent que les commissaires proposés doivent :
 - être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
 - avoir au moins 25 ans ;
 - jouir de leurs droits civils ;
 - être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;

- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Un des commissaires est domicilié en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La condition prévue au 2^{ème} alinéa de l'article 1650-2 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'EPCI.

Après consultation des communes membres, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de proposer la liste de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, soit 40 noms, à partir des propositions effectuées par les communes.

La liste sera transmise au Directeur départemental des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

A défaut de liste de présentation des contribuables prévue au 2 de l'article 1650 A du CGI, les membres de la commission sont désignés d'office par le directeur susnommé un mois après mise en demeure de délibérer adressée à l'organe délibérant de l'EPCI.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1650 et 1650-A et l'annexe III à ce code articles 346, 346A ; 346B ;

VU l'article 83 de la loi de finances pour 2008 ;

VU le Décret n°2009-303 du 18 mars 2009 relatif aux modalités de fonctionnement de la Commission Intercommunale des Impôts Directs ;

VU la délibération n°2011-A124 du Conseil communautaire du 13 juillet 2011 relative à la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la CPA ;

VU l'avis de la Commission des Finances et du Contrôle de gestion du 5 juin 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la liste proposant les 20 commissaires titulaires et les 20 commissaires suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté du Pays d'Aix, qui sera transmise à la Direction départementale des Finances Publiques à Marseille.

Commission intercommunale des impôts directs de la CPA mise à jour juillet 2014
Liste des commissaires titulaires et suppléants proposés

COMMUNE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE	MAIL	TITULAIRES	SUPPLEANTS
LES PENNES MIRABEAU	COUPIER	Jean	28/10/1935		chemin du Réjanat la Coueste	13170	LES PENNES MIRABEAU			X	
LES PENNES MIRABEAU	PIERREL	Pierre-Jean	13/03/1962		421 boulevard Marius Brémond	13170	LES PENNES MIRABEAU				X
MEYRARGUES											
MEYREUIL											
MIMET											
PERTUIS	BOVIGNY	Albert	15/06/1943	Etalans	602 Chemin du Pavillon	84120	PERTUIS	06 73 18 47 47	abovignycid@orange.fr	X	
PEYNIER	MAUNIER	André	01/07/1953	Marseille	Chemin de la Blaque	13790	PEYNIER	06 25 97 26 86	andre.maunier@peynier.fr		X
PEYROLLES EN PROVENCE	PEYSSON	Maurice	14/10/1965	Pertuis	9 bis rue des Taillons	13860	PEYROLLES EN PROVENCE	06 26 98 38 92	peysson.maurice@aliceadsl.fr		X
PUYLOUBIER	RAVIER	Michel	16/02/1943	Villefranche sur Saône	71 Impasse du Castellat	13114	PUYLOUBIER	06 80 45 37 37	michelravier@orange.fr	X	
ROGNES	OROFINO	Joëlle	29/08/1951	Aix en Provence	21 Cours Saint Etienne	13840	ROGNES		lorogro@free.fr		X
ROUSSET	BOUMANSOUR- BOUHAFS	Nacera	15/05/1966	Hussein Dey (Algérie)	Pavillon n°8 Le Collet redon II	13790	ROUSSET	06 52 18 02 20	boumansour.bouhafs.nacera@outlook.fr	X	
SAINT ANTONIN SUR BAYON	MICHEL	Véronique	23/03/1953	Marmande	Le Bouquet	13100	SAINT ANTONIN SUR BAYON	06 86 46 61 59	vero.michell13@gmail.com		X
SAINT CANNAT	DUFFAU	Josiane			Chemin des Fumades	13760	SAINT CANNAT			X	
SAINT ESTEVE JANSON	CAZABAN	Nicolas	01/04/1974	Rimouski	53 Traverse des Tarrasses	13610	SAINT ESTEVE JANSON	06 74 83 07 59	anouck.nicolas@club-internet.fr		X
SAINT MARC JAUMEGARDE	MARTIN	Régis	14/10/1949	Saint Germain en Laye	140 Traverse des Charrettes	13100	SAINT MARC JAUMEGARDE		regislouis martin@wanadoo.fr	X	
SAINT PAUL LEZ DURANCE	CASTRO	Michèle	28/06/1945	Manosque	17 résidence la mirabelle	13115	SAINT PAUL LEZ DURANCE	06 80 03 81 97	castro@stpaul.fr		X
SIMIANE-COLLONGUE	BOISRAMÉ	Michel	18/09/1956			13109	SIMIANE- COLLONGUE			X	
TRETS	GAUCI	José	23/03/1943	Skikda (Algérie)	19 Impasse Pierre Grosse	13530	TRETS	06 89 02 11 80	jose.gauci@orange.fr	X	

Commission intercommunale des impôts directs de la CPA mise à jour juillet 2014
 Liste des commissaires titulaires et suppléants proposés

COMMUNE	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	ADRESSE	CODE POSTAL	VILLE	TELEPHONE	MAIL	TITULAIRES	SUPPLEANTS
VAUVENARGUES	SIMONNET	Emmanuel	28/11/1953		Ferme de Guerre	13126	VAUVENARGUES	04 42 24 96 91	simonnet.emmanuel@wanadoo.fr		X
VENELLES											
VENTABREN	AMABILLE	SERGE			Lieu-dit Moulin à vent Les Rougières	13122	VENTABREN	06 73 40 28 13			X
VITROLLES	GRAND	Marc			Résidence Les Hermès Bât L'Etoile	13127	VITROLLES	06 22 32 32 30	marcetsandrine@cegetel.net	X	
COMMUNE HORS CPA											
COMMUNE HORS CPA											
COMMUNE HORS CPA											
COMMUNE HORS CPA											

Nombre de réponses Communes au 03/07/2014 : 26

Nombre de candidatures proposées : 27

OBJET : Ressources - Contrôle de gestion et fiscalité - Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté du Pays d'Aix (CIID) – Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	87
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	87
Majorité absolue	44
Pour	87
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIN 2014